RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03251
Numéro SIREN : 809 471 972
Nom ou dénomination : ABELNI

Ce dépôt a été enregistré le 29/01/2021 sous le numéro de dépôt 3568

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté-Egalité-Fraternité
REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2065-SD
2020

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
Société ABELNI	2 QUAI AULAGNIER 92600 ASNIERES SUR SEINE
SIRET 8 0 9 4 7 1 9 7 2 0 0 0 2 0	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétes filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal — Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31% | Bénéfice imposable à 28% | Déficit 2 266

Bénéfice imposable à 15% | Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15% | PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19% | PV à long terme imposables à 0% | PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
Entreprises nouvelles, art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructurationde la défense art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser(BUD), art.44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNEES AU DÉPOT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1-Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2-Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée — Nom / NIF

3-Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe — Nom / NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON		Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
CABINET TCHEMENI 63 AVENUE JEAN JAURES 93320 LES PAVILLONS SOUS BOI *Tél:*	*Tél:*
OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐ (Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: 11/09/2020 Lieu ASNIERES SUR SEINE
	Qualité et nom du signataire: PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	Signature 0BERRIMA ABELNI

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et ayant cessé en 2019, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale (cf. les précisions portées sur la notice du formulaire n° 2065-SD, à la rubrique « NOUVEAUTES »).

Formulaire obligatoire
(article 223 du Code général des impôts)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2020

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j	
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
				Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.	Indemnités forfaitaires.	Rembour-sements.
1	2	3	4	5	6	7	8

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Cegid Group

Formulaire obligatoire (article 54 quater du code général des impôts)

Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2067
(2020)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2019 **ou exercice**

Désignation de l'entreprise Société ABELNI du 01012019

Adresse 2 QUAI AULAGNIER 92600 ASNIERES SUR SEINE au 31122019

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLETE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS 10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Total	

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶ :

Total des dépenses		**Bénéfices imposables** ❾	
- de l'exercice 2019 (total col.9 + total col.10) ❿		- de l'exercice 2019 ❿	
- de l'exercice précédent ❿		- de l'exercice précédent ❿	

Nom et qualité du signataire 0BERRIMA ABELNI PRESIDENT

A ASNIERES SUR SEINE le 11/09/2020

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Cegid Group

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

(1)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033-A 2020

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 2 QUAI AULAGNIER 92600 ASNIERES SUR SEINE

Numéro SIRET * : 80947197200020

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122019 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122018 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial *	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	028	1 578	030 1 191	387	650
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	1 578	048 1 191	387	650
ACTIF CIRCULANT — STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés*	068	87 610	070	87 610	12 344
	Créances (2) — Autres * (3)	072	13 225	074	13 225	12 023
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	3 842	086	3 842	2 423
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	104 677	098	104 677	26 791
	Total général (I+II)	110	106 255	112 1 191	105 065	27 441

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	3 000	3 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	300	300
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134	5 799	5 286
	Résultat de l'exercice	136	(2 266)	513
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	6 833	9 099
	Provisions pour risques et charges — **Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 599	5 845
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 15 492)	172	92 633	12 498
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	98 232	18 343
	Total général (I + II + III)	180	105 065	27 441

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B 2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122019 (1)	Exercice N-1 clos le 31122018 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * (dont export et livraisons intracommunautaires)	209	210	
	Production vendue : biens	215	214	
	Production vendue : services *	217	218	54 381 / 30 800
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	417
	Autres produits		230	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)		232	54 798 / 30 800
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stock (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238	84
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)		242	45 194 / 20 328
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	417 / 186
	Rémunérations du personnel *		250	10 509 / 9 822
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252	296 / (334)
	Dotations aux amortissements *		254	263 / 263
	Dotations aux provisions		256	
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	56 679 / 30 348
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	(1 881) / 452
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	
	Produits exceptionnels (IV)		290	500
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	385 / 439
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	(2 266) / 513

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									312	314	2 266
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *								316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles								318		
	Provisions non déductibles *								322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)								324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248				330		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249				251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime									997	
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 Déficit col. 2)									352	354	2 266
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)								356		
	Déficits antérieurs reportables : * ..... dont imputés sur le résultat :									360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2									370	372	2 266

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI 31/12/2019

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	1 578	472		474		476	1 578	1 578
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	1 578	492		494		496	1 578	1 578

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	928	562	263	564		566	1 191
TOTAL		570	928	572	263	574		576	1 191

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisations	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.8 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Cegid Group

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	2 266
Total des déficits restant à reporter	870	2 266

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant de la cotisation facultative Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Group

ANNEXE DÉCLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI 31/12/2019

Détail des Autres Imputations		

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E-SD 2020

Formulaire obligatoire (art. 53 A du Code Général des Impôts)

5

Désignation de l'entreprise : Société ABELNI			Néant [X]*
Exercice ouvert le : 01/01/2019	et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois	12

DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)		
Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	
IV- Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		Effectifs au sens de la CVAE *	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence	024		160		
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

Cegid Group

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III du C.G.I.)

N° de dépôt

6 COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122019

N° SIRET 80947197200020

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABELNI

ADRESSE (voie) 2 QUAI AULAGNIER

CODE POSTAL 92600 VILLE ASNIERES SUR SEINE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Mme | Nom patronymique BERRIMA | Prénom(s) ABELNI

Nom marital | % de détention 100.00 | Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s)

Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° Département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G 2020

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 **(1)**

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 8 0 9 4 7 1 9 7 2 0 0 0 2 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE Société ABELNI

ADRESSE (voie) 2 QUAI AULAGNIER

CODE POSTAL 92600 VILLE ASNIERES SUR SEINE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention

Adresse : N° | Voie

Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Cegid Group

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67130000 DONS ET LIBERALITES			340.00
14/01/2019 ACH LIFE	50.00		
26/05/2019 ACH LIFE	30.00		
30/05/2019 ACH LIFE	10.00		
30/05/2019 ACH ASSOC ASSALAM	200.00		
04/10/2019 ACH UBEREATS	50.00		
67210000 Comptes d'attente			45.00
11/01/2019 BQ CARTE X9976 09/01 AMENDE RADA	45.00		

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		387	650	263-	40.44-
21830000	Materiel de bureau et informat	1 578	1 578		
28183000	MACBOOK PRO	1 191-	928-	263-	28.36-
TOTAL I		387	650	263-	40.44-
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES		87 610	12 344	75 266	609.73
41100000		75 932	666	75 266	NS
41600000	Clients douteux ou litigieux	11 679	11 679		
AUTRES CREANCES		13 225	12 023	1 201	9.99
40100000		6 944	5 175	1 770	34.20
42100000	Personnel : rÃ©munÃ©rations dÃ	1 196	1 108	88	7.97
43100000	SÃ©curitÃ© sociale		126	126-	100.00-
44400000	Etat impÃ´t sur les bÃ©nÃ©fice	3 292	3 823	531-	13.89-
46700000	Autres comptes debit. ou credi	1 793	1 793		
DISPONIBILITES		3 842	2 423	1 419	58.55
51200000	Banque	3 842	2 423	1 419	58.55
TOTAL II		104 677	26 791	77 886	290.72
TOTAL GENERAL		105 065	27 441	77 623	282.87

Société ABELNI
92600 ASNIERES SUR SEINE

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		3 000	3 000		
10100000	Capital	3 000	3 000		
RESERVE LEGALE		300	300		
10610000	Reserve legale	300	300		
REPORT A NOUVEAU		5 799	5 286	513	9.70
11000000	Report a nouveau (solde credit	9 684	9 684		
11900000	Report a nouveau (solde debite	4 398-	4 398-		
12000000	Résultat	513		513	
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)		2 266-	513	2 778-	541.97-
TOTAL I		6 833	9 099	2 266-	24.90-
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		5 599	5 845	246-	4.20-
40100000		5 599	5 845	246-	4.20-
AUTRES DETTES		92 633	12 498	80 135	641.19
41100000		77 041	1 095	75 946	NS
43100000	SÃ©curitÃ© sociale	100		100	
45500000	Associes comptes courants	15 492	11 403	4 089	35.86
TOTAL III		98 232	18 343	79 889	435.54
TOTAL GENERAL		105 065	27 441	77 623	282.87

Société ABELNI
92600 ASNIERES SUR SEINE

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	54 381	30 800	23 581	76.56
70600000 Prestations de services	54 381	30 800	23 581	76.56
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	417		417	
74000001 SUBVENTION APPRENTISSAGE	417		417	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	54 798	30 800	23 998	77.91
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS		84	84-	100.00-
60220000 Fournitures consommables		84	84-	100.00-
AUTRES CHARGES EXTERNES	45 194	20 328	24 866	122.32
60400000 Achats etudes et prestat. serv	22 628	5 305	17 323	326.54
60630000 Fournit. entretien & petit equ	817	275	542	196.67
60640000 Fournitures administratives	549	534	15	2.78
61320000 Locations immobilieres	10 170	7 279	2 891	39.72
61350000 LOCATION MOBILIERE	210		210	
62260000 Honoraires		1 440	1 440-	100.00-
62270000 FRAIS ET ACTE CONTENTIEUX	4		4	
62280000 Divers		700	700-	100.00-
62510000 Voyages et deplacements	6 457	2 512	3 945	157.06
62570000 Receptions	3 042	1 792	1 249	69.70
62600000 FRAIS POSTAUX ET TELECOM	638		638	
62700000 Services bancaires et assim.	680	491	189	38.57
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	417	186	231	124.19
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	417		417	
63512000 Taxes foncieres		186	186-	100.00-
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	10 509	9 822	687	7.00
64110000 Salaires appointements	9 899	8 856	1 042	11.77
64130000 Primes et gratifications	500	965	465-	48.21-
64140000	111		111	
CHARGES SOCIALES	296	334-	630	188.42
64510000 Cotisations urssaf	281	197	84	42.48
64540000	15		15	
64900000 CICE		531-	531	100.00
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	263	263	0	0.02
68110000 Dotat. aux amort. des immob. c		263	263-	100.00-
68112000	263		263	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	56 679	30 348	26 331	86.76
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	1 881-	452	2 333-	516.24-
PRODUITS EXCEPTIONNELS		500	500-	100.00-
77100000 Produits except. sur oper. ges		500	500-	100.00-
CHARGES EXCEPTIONNELLES	385	439	54-	12.34-
67100000 Charg. except. sur operat. ges		439	439-	100.00-
67130000 DONS ET LIBERALITES	340		340	
67210000 Comptes d'attente	45		45	

Société ABELNI
92600 ASNIERES SUR SEINE

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1 Euros	Ecart N / N-1 %
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	2 266-	513	2 778-	541.97-

Date	Tableau de cohérence des liasses fiscales	Référence	Page
11/09/2020	Client 616271 Société ABELNI		1
Collaborateur	2 QUAI AULAGNIER	Exercice	
ETC HBO HBO	92600 ASNIERES SUR SEINE	01/01/2019 31/12/2019	

Tableau fiscal	N° ligne	Tableau fiscal	N° ligne	Ecart	Observations
Aucune anomalie détectée					

ABELNI

Société par **A**ctions **S**implifiée **U**nipersonnelle
Au capital de 3000 Euros
Siège Social : 2 Quai Aulagnier,
Port Van Gogh péniche
92600 Asnières-sur-Seine
R.C.S. Nanterre 809 471 972

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2020

L'AN DEUX MILLE VINGT
Le **15 Décembre**
A 11 heures,

Les Actionnaires de la société **ABELNI** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital social s'élève à la somme de Trois Mille Euros (3000). Il est divisé en Cent (100) actions de 30 Euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire, 2 Quai Aulagnier, Port Van Gogh péniche 92600 Asnières-sur-Seine.

Sur convocation de la Présidence.

Madame **BERRIMA Sabrina**	100 Actions
TOTAL DES ACTIONS FORMANT LE CAPITAL SOCIAL :	100 Actions

Seul Actionnaire de la société et représentant en tant que telle la totalité des actions sociales composant le capital de la société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.
Les associés présents ou représentés possédant 100 actions et représentant ainsi la majorité en nombre des actionnaires et les trois quarts des actions sociales, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Madame **BERRIMA Sabrina,** Présidente.
La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion établi par la présidence,
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 et quitus à la présidence.
3. Approbation du salaire du gérant
4. Affectation du résultat de l'exercice,
5. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :
- L'Inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31/12/2019,
- Le rapport de gestion établi par la présidente,
- Le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par la présidente.

Cette lecture terminée, la Présidente déclare la discussion ouverte.
Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31/12/2019 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne au Présidente quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31/12/2019.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Présidente et décide d'affecter le Déficit de l'exercice 2019 **2266 €** de la manière suivante :

- Report à nouveau : -**2266 €**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Présidente de la Société ou à tous porteurs des copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée à 11 h30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Gérant et les associés.

Fait à Asnières-sur-Seine
Le 15/12/2020

Signature
Madame **BERRIMA Sabrina**



ABELNI

Société par **A**ctions **S**implifiée **U**nipersonnelle
Au capital de 3000 Euros
Siège Social : 2 Quai Aulagnier,
Port Van Gogh péniche
92600 Asnières-sur-Seine
R.C.S. Nanterre 809 471 972

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 DECEMBRE 2020

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2019 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, le rapport de gestion ainsi que tous les comptes annuels dudit exercice.

Pour information, il vous a été adressé avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, savoir :

- Les comptes annuels et le texte des résolutions soumises à votre vote

Nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé sont présentés en conformité avec la loi comptable n° 82/3530 du 30 avril 1983 et du décret n° 83/1020 du 29 novembre 1983.

Les résolutions qui vous sont soumises correspondent aux différentes propositions qui vous sont faites.

Nous espérons qu'elles auront votre agrément et que vous voudrez bien donner à la gérance quitus de sa gestion.

Vous trouverez, en annexe, de façon détaillée, les principales informations comptables.

COMPTE RENDU DES PRINCIPALES INFORMATIONS COMPTABLES POUR RESULTATS – AFFECTATION

- Examen des comptes et résultats.

Au cours de l'exercice clos le 31/12/2019, le chiffre d'affaires s'est élevé à **54 381 €.**
Le montant des traitements et salaires s'élève à **10 509 €.**
Le montant des cotisations sociales s'élève à **296 €.**
Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteints au total **56 679 €.**
Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à **-1881 €.**
Après prise en compte :

- ✓ des charges exceptionnelles de 385 €.
- ✓ de charges financières de 0 €.

L'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduit par un Déficit de **2266 €.**

- Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2019 d'un montant total de **-2266 €.**

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les affectations suivantes :
- Report à nouveau : **-2266 €**

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

APPOINTEMENTS DU GERANT

Vous aurez à donner quitus de la gestion pour l'exercice **31/12/2019** et à ratifier la rémunération perçue par le gérant (Appointements, Salaires) au cours dudit exercice.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.
Fait à Asnières-sur-Seine

Le 15/12/2020

Signature

Sabrina BERRIMA

